

L'équipe de l'ARFA et son Conseil d'Administration vous souhaite une très bonne année 2016

Nouveaux salaires en apprentissage :

SMIC 1^{er} janvier 2016 :

Le SMIC horaire passe à **9,67 €** brut au 1^{er} janvier 2016. Cela porte la rémunération brute minimale mensuelle et le salaire des apprentis aux valeurs suivantes (pour un temps plein de 151,67 heures, soit, 1 466,62 €), à :

Dans le secteur privé :

Diplômes	BAPAAAT, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS		
	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans
Ages			
1 ^{ère} année	25% 366,66 €	41% 601,31 €	53% 777,31 €
2 ^{ème} année	37% 542,65 €	49% 718,64 €	61% 894,64 €

Dans le secteur public :

Ages	16-17 ans			18-20 ans			21-25 ans		
	Diplômes	BAPAAAT	BPJEPS	DEJEPS et DESJEPS	BAPAAAT	BPJEPS	DEJEPS et DESJEPS	BAPAAAT	BPJEPS
1 ^{ère} année	25%	35%	45%	41%	51%	61%	53%	63%	73%
	366,66 €	513,32 €	659,98 €	601,31 €	747,98 €	894,64 €	777,31 €	923,97 €	1 070,63 €
2 ^{ème} année	37%	47%	57%	49%	59%	69%	61%	71%	81%
	542,65 €	689,31 €	835,97 €	718,64 €	865,31 €	1 011,97 €	894,64 €	1 041,30 €	1 187,96 €

Pour rappel : le SMIC avait été relevé au 1^{er} janvier 2015 à 9,61 € de l'heure et 1 457,52 € par mois.

TAXE D'APPRENTISSAGE

Vous êtes assujettis au versement de la taxe d'apprentissage ?

Alors pensez à nous verser ou à nous flécher cette dernière !

Attention, date limite au 28 février 2016

Merci pour nos apprentis

Rendez-vous à ne pas manquer...

Journée Portes Ouvertes le mercredi 23 mars 2016 de 9h30 à 17h

Venez nombreux !



ARFA
29 rue David d'Angers
75019 Paris
Tel : 01 42 45 92 32
Fax : 01 42 45 92 35

contact@arfa-idf.asso.fr



Rejoignez-nous sur
Notre site web :

<http://www.arfa-idf.asso.fr>

